

Mr et Mme Carré Daniel
Chemin de la Daby
LE BEAUSSET

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Monsieur Philippe BRANELLEC
Mairie du BEAUSSET
83330 LE BEAUSSET

Le Beausset, le 18 juin 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Nous ne sommes pas spécialistes en urbanisme mais nous tenions à vous faire part de nos réflexions sur ce projet de PLU que nous n'approuvons pas en l'état.

Le projet prévoit 1087 logements en plus

La base et la méthode de calcul pour arriver à ce chiffre ne sont pas claires : ce projet ne démontre pas et ne justifie pas un tel nombre de logements supplémentaires (exemple : postulat que la population va augmenter de 1% par an alors que la moyenne depuis 2014 se limite à 0.7%).

Transports

1087 logements, cela représente *a minima* 1500 véhicules qui viendront s'ajouter au trafic déjà dense dans notre village ; aux heures de pointe les trois points d'accès du Beausset sont déjà saturés, ainsi que les axes qui traversent nos voisins, entre autres Evenos et Ollioules.

J'estime que le problème est pris à l'envers.

A l'heure actuelle, il n'y a aucune cohérence urbaine du Beausset et des villages limitrophes pour accueillir une telle augmentation de population et du trafic.

Cela ressemble fort à l'implantation de la zone d'activité de Signes qui ne cesse de grossir mais dont la desserte n'a pas été pensée en amont et dont les nuisances sont absorbées en quasi totalité par notre ville (circulation / logement).

Même si nous sommes conscients que nous devons répondre aux lois en vigueur, je ne peux que prédire que cet afflux de population imposé et non réfléchi par notre commune et le département va aggraver les nuisances déjà existantes : circulation difficile voire bloquée - accidents - parkings sous-dimensionnés - pollution de l'air accrue - nuisances sonores - insécurité pour les cyclistes et les piétons accrue...

Extension du droit de préemption en zone UD.

Celle-ci n'est pas compréhensible au regard de la description de la zone à destination pavillonnaire.

Historiquement, elle s'est faite en deux phases. La première où seulement une partie des parcelles était concernée. Dans la partie exclue, il avait été dit que des élus y résidaient...

Même si dorénavant toute la zone UD en fait l'objet, le nouveau PLU octroie un droit à l'emprise au sol de 25% au lieu de 12% en vigueur à ce jour. Or cela va à l'encontre des consignes de désartificialisation des sols (loi "Climat et résilience" du 22 août 2021).

De plus, nous voyons dans le nouveau PLU que des zones inconstructibles le deviennent (et inversement) et nous pouvons encore nous poser la même question sur les propriétaires concernés ou les propriétaires voisins de ces zones.

La Daby ERMS6

1) Ce projet prévoit une création de logements surdimensionnée dans une zone en limite de la zone naturelle. Cette zone est de plus éloignée de l'assainissement collectif et du réseau pluvial. Aucune solution n'est proposée : raccordement au réseau d'assainissement ? Station de relevage ? Micro station d'épuration ? (sans parler du coût)

En zone UD, ce projet de PLU propose des logements 30% social, or pour les zones à emplacements réservés ERMS1 et ERMS6, une exception est faite et prévoit du 100% social : pourquoi ?

De plus, il y a une incohérence par rapport au tableau page 165 qui prévoit 74 LLS pour 128 logements construits (seulement ERMS 1 et 6 en zone UD)

2) Un tel ensemble de logements ne respecterait pas non plus la définition d'une « zone pavillonnaire à tissu urbain aéré ».

De plus, pour faire les transitions avec les zones naturelles ou agricoles, les parcelles limitrophes devraient répondre à des critères plus restrictifs.

Connaissant mon quartier, je ne peux que remarquer que les zones réservées en zone UD (ERMS1 et 6) sont limitrophes des propriétés des élus de l'opposition. Quelle malchance !

Stationnement

Le stationnement du village est déjà saturé. L'article 7 sur le stationnement prévoit une place de parking par logement. Or les familles possèdent en moyenne deux véhicules. Cette imprévoyance est incompréhensible car cela occasionnera forcément du stationnement sauvage (déjà constaté autour de la résidence « les Coquelicots ») ! (Ex : la ville de Toulon impose en ville deux places de parking pour les nouveaux projets). Il serait plus judicieux de s'adapter aux exigences de mobilité du monde du travail actuel, ce qui nécessite de créer des transports en commun adaptés ou d'aménager correctement les conditions de circulation et de parking pour les habitants qui ont besoin de véhicules personnels en cas de déficit de ces mêmes transports en commun.

Aire des gens du voyage

L'emplacement NL destiné aux grandes manifestations et à l'aménagement d'activités de loisirs n'a, à ce jour, servi qu'à accueillir 200 caravanes des gens du voyage en mai 2024 ce qui a occasionné un blocage total de la circulation au Beausset, les accès et le terrain en question n'étant pas du tout adaptés à un tel nombre (sans parler des nuisances sonores, incivilités, pollution environnementale). Dans notre village, une capacité **maximum** d'accueil de trente caravanes serait plus adaptée.

Servitudes

Le tout-à-l'égout de la ville est déjà saturé avec des débordements (vallée du Silence).

Le risque de pollution est-il pris en compte ?

Accidents / Incivilités

Nous pouvons déplorer de trop fréquents accidents de la route au sein de notre commune et sur les communes voisines, notamment sur l'axe Ollioules – circuit du Castellet / zone de Signes, très accidentogène (vitesse excessive – camions omniprésents). L'augmentation significative du nombre d'habitants ne fera malheureusement qu'entraîner une augmentation de ces accidents.

Au vu des événements récents qui se sont déroulés au centre ville (insultes, bagarres, coups de feu...), la même réflexion peut se faire sur les incivilités, la violence et l'insécurité, avec une telle augmentation de la population.

Réflexions

-Ce projet de PLU veut développer le tourisme et rendre notre village plus attractif : pourquoi aucune création de camping communal de dimension raisonnable n'est –il pas envisagé ?

Ainsi qu'une aire d'accueil de camping-cars ? (mode de tourisme en fort développement)

De plus, que deviendra « l'attractivité touristique » d'un village provençal cerné par des grands ensembles d'immeubles ?

-L'emplacement NL « grandes manifestations » pourrait largement accueillir en partie des jardins partagés (puisque le projet de PLU veut mettre en valeur le caractère agricole du Beausset...).

Cet emplacement pourrait aussi devenir un nouveau CRAPA. Celui qui existe déjà est peu fréquenté : éloigné, peu facile d'accès et non sécurisé.

-Ce projet prévoit un afflux très important de population : où sont les écoles, crèches et équipements sportifs nécessaires ? (au contraire l'un des projets prévoit de détruire un des stades rénové récemment à grands frais pour y implanter des logements sociaux : où est la logique ?...)

-Ce projet de PLU prône également le caractère agricole de notre commune et la mise en valeur de son terroir : promotion de la culture oléicole par exemple. Mais il ne ressort de ce projet aucune vision fédératrice qui unirait tous les beaussétans dans le but commun de valoriser leur commune.

Quelle dynamique est envisagée ? Où sont l'esprit, l'identité provençale, l'âme du village ?